

06.07.2017 - 09:28 Uhr

Voyageurs, prenez garde aux vignettes écologiques !*Bern (ots) -*

De nombreuses villes européennes ont instauré des zones environnementales afin de limiter l'accès des véhicules ayant une émission de polluants atmosphériques trop élevée. Désormais, les véhicules immatriculés en Suisse devront eux aussi se prémunir d'une vignette écologique pour circuler dans certaines villes européennes.

Les Suisses seront très nombreux à prendre la route des vacances ces prochains jours. Or, 11 pays européens ont

désormais introduit des zones environnementales, parmi lesquels l'Allemagne, la France et l'Italie, qui figurent parmi les destinations favorites des Suisses selon le baromètre TCS des voyages. Les automobilistes suisses devront apposer une vignette écologique sur leur pare-brise, afin de distinguer les véhicules selon leur niveau de pollution et avoir le droit de circuler dans certains centres villes.

Les macarons anti-pollution en Allemagne

Plus de 50 villes allemandes ont mis en place des zones environnementales, parmi lesquelles Munich, Berlin ou Cologne. Un macaron antipollution a été créé en trois versions différentes en fonction des émissions de polluants du véhicule. Selon la zone de circulation, seuls sont admis les macarons d'une couleur déterminée : rouge, jaune et vert. Cette mesure ne concerne pas les motos. Les automobilistes ne possédant pas la vignette adéquate devront s'acquitter d'une amende jusqu'à 80 Euros. Ce macaron peut être également commandé auprès des sections du TCS.

La vignette Crit'air en France

Depuis avril 2017, les voitures et les motos immatriculées en Suisse doivent être munies de la vignette écologique Crit'air pour circuler dans les zones de protection environnementale françaises soit Paris, Lyon et Grenoble. A noter que l'absence de la vignette Crit'air sur un véhicule circulant dans Paris est sanctionnée d'une amende allant jusqu'à 68 euros depuis le 1er juillet 2017. Cette vignette se décline en 6 types de certificats différents. Chacun correspond à une classe de véhicule définie en fonction des émissions polluantes. Des panneaux de signalisation sont mis en place actuellement afin que le dispositif soit intégré par tous les usagers. Le prix d'une vignette est de 4,80 euros et est principalement vendue sur internet sur le site du ministère de l'environnement www.certificat-air.gouv.fr. Toutefois, les Suisses ont également la possibilité de les commander auprès des sections du TCS.

Les ZTL en Italie et l'Area C de Milan

En Italie, on dénombre en outre près de 5'000 Zones à Trafic Limité (ZTL). Les voyageurs doivent donc bien se renseigner avant de s'y rendre et effectuer des démarches au préalable pour obtenir un permis spécial temporaire. La validité d'un tel permis, les modalités d'accès à la zone et les horaires peuvent varier en fonction de la ville. A Milan, l'accès dans la zone Area C nécessite l'achat d'un pass à certaines heures et certains jours de la semaine. Cette dernière est délimitée par la « Cerchia dei Bastioni », l'« enceinte des bastions ». Il y a 43 points d'accès, dont 7 à usage exclusif du transport public, et ces points sont surveillés par des caméras. L'achat de ce ticket doit se faire avant l'entrée dans la zone concernée et le ticket doit être activé. La taxe s'élève à 5.- euros/jour. Vous trouverez des informations détaillées sur <http://www.comune.milano.it> ou sur le site tcs.ch.

Conseils du TCS

Les réglementations des différentes zones environnementales et interdictions de circulation dans les villes européennes évoluent ou apparaissent régulièrement. Avant de partir, il est donc fortement conseillé de bien se renseigner sur les conditions actuelles de la destination.

A l'entrée des centres villes, les automobilistes doivent être attentifs aux éventuelles indications ou signalisations lumineuses qui marquent l'entrée dans le périmètre concerné. En cas de doute, il est recommandé de laisser sa voiture dans un parking surveillé à l'extérieur de la ville et de s'y rendre à l'aide des transports en commun.

Les vignettes écologiques peuvent être commandées directement auprès de certaines sections du TCS ou en s'adressant à l'adresse schadstoffplakette@tcs.ch.

Vous trouverez de nombreuses autres informations et conseils de voyages sur les pages <https://www.tcs.ch/fr/camping-voyages/>.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100804627> abgerufen werden.